

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

30 JANVIER 2001

PROJET DE DECRET

DEFINISSANT LA FORMATION INITIALE DES AGREGES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR(1)

AMENDEMENTS DE SEANCE

DEPOSES PAR MME CORBISIER-HAGON, MM. W. ANCION ET CHARLIER

(1) Voir Doc. n° 137 (2000-2001) n°s 1 à 3.

Amendement n° 1

Supprimer l'article 10.

Justification

1. Le concept de pénurie n'est nullement défini.

2. Les dates et «la formation compacte» empêchent une réelle efficacité dans la formation. Elles risquent d'ouvrir la porte à un retour «à la case départ»; ce que ce décret tend à éviter.

3. Nous sommes dans un décret organique. Il est donc inopportun de prévoir une situation de pénurie.

A.-M. CORBISIER-HAGON.
W. ANCION.
Ph. CHARLIER.

Amendement n° 2

Article 5

Ajouter un point 6 formulé comme suit:
«une initiation aux arts et à la culture».

Justification

Voir l'intervention de M. Massy en séance publique(1).

A.-M. CORBISIER-HAGON.
W. ANCION.
Ph. CHARLIER.

(1) Voir CRI n° 8 (2000-2001).